

## TRAVAIL EN HAUTEUR : SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS AU TRAVAIL EN HAUTEUR

*Les interventions en hauteur doivent être effectuées par des personnes ayant reçu une formation réglementaire.*

*Nos formations sur le travail en hauteur répondent aux obligations du code du travail et ont pour objectif de rendre les apprenants aptes à évoluer en hauteur en toute sécurité.*

**Durée:** 4.00 heures (0.50 jours)

**Effectif minimal:** 2

**Effectif maximal:** 8

### Modalités et délais d'accès

- Pour participer à cette formation, merci de nous contacter par mail ou par téléphone ou de vous rendre sur notre catalogue en ligne via notre site internet.
- La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 15 jours.

### Date, lieu, tarifs

- Nous consulter

### Accessibilité

- Accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de la formation.

### Profil des stagiaires

- Toute personne amenée dans ses fonctions à être confrontée au travail en hauteur.

### Prérequis

- Aucun

### Objectifs (aptitudes et compétences qui seront acquises au cours de la prestation)

- Maîtriser la réglementation relative au travail en hauteur
- Connaître les différents acteurs et les partenaires de la prévention
- Maîtriser la prévention contre les risques de chutes de hauteur
- Connaître les moyens d'accès et postes de travail avec protection collective
- Connaître les postes de travail en hauteur avec utilisation d'EPI spécifiques
- Savoir réagir en cas d'accident

### Contenu de la formation

- STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Programme version 13 mai 2024

- DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES
  - Code du travail
  - Code pénal
  - Recommandations de la CNAM
- LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ENTREPRISE
  - Le responsable de la réception
  - Le monteur d'échafaudages
  - Le personnel travaillant sur les échafaudages
  - L'employeur
  - Le constructeur du matériel
- LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION ET LEURS RÔLES
  - Le service prévention de la CARSAT
  - L'INRS
  - Le CSE
  - Le SST
  - Le service de santé au travail
  - L'agent de contrôle de l'inspection du travail
  - L'aide à l'employeur pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail
  - Le centre de formation
  - L'OPPBTP
  - L'organisme de contrôle technique
- LES DROITS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS
  - Le salarié
  - Le chef d'établissement
  - La démarche globale de prévention
- LES RISQUES ET SANCTIONS LIÉS À LA PRISE DE SUBSTANCES
  - L'alcool
  - Les stupéfiants
  - Les médicaments
- PROCESSUS MENANT À L'ACCIDENT DU TRAVAIL ET À LA MALADIE PROFESSIONNELLE
  - Accident du travail
  - Maladie professionnelle
  - Différents niveaux de prévention
- LA PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR
  - Protection contre la chute de hauteur
  - Préparation d'une intervention
  - Vérifications périodiques des systèmes d'arrêts de chutes
- LES MOYENS D'ACCÈS ET POSTES DE TRAVAIL
  - Moyens d'accès avec protection collective
  - Autres dispositifs de sécurité pour le travail en hauteur
- LES POSTES DE TRAVAIL EN HAUTEUR AVEC UTILISATION D'EPI SPECIFIQUES
  - Principaux risques liés au travail en hauteur
  - Rappels des consignes de sécurité
  - Les équipements de protection individuelle
  - Les autres EPI
  - Les ancrages et les amarrages
  - La ligne de vie
  - Facteur de chute
  - Tirant d'air
- QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Programme version 13 mai 2024

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

La formation est menée par un formateur professionnel.

### Méthodes pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques et quiz en salle
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

### Modalités d'évaluation

- Présence active pendant toute la formation
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaire d'évaluation formative

## Validation de la formation ou certification professionnelle

Attestation individuelle de formation

## Taux de satisfaction

Sur l'année 2023 : Taux des abandons : 0% / Taux de satisfaction des stagiaires : 96%